

MAIRIE DE NEUVY-BOUIN
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **28 Mars** à 19H30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Neuvy-Bouin, suite à la convocation de Madame le Maire, Claudine GRELLIER.

Date de convocation : 14 Mars 2024

Etaient présents : BRANCHU Anne-Claire, CADET Gérard, CHENE Christine, DUJOUR Pascale, GRELLIER Claudine, OTT Salomé, RICARD Thomas, ROY Fabien, VERGNAUD Jean-François.

Excusé(s) : BAILLARGEAU Amandine, BIRAUD Christophe (pouvoir à Thomas RICARD), BROSSARD Jean-Marie (pouvoir à Claudine GRELLIER), LEVEAU Stéphane, MARIA Adrien, ROBICHON Aurélie.

Secrétaire de séance : DUJOUR Pascale

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance du **5 février 2024 est approuvé à l'unanimité**

Délibération N°2024-006

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thomas RICARD, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Claudine GRELLIER, Maire, cette dernière s'étant retirée, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		433 772,24 €	132 066,83 €		132 066,83 €	433 772,24 €
Opérations de l'exercice	225 449,59 €	405 084,14 €	136 723,88 €	199 131,90 €	362 173,47 €	604 216,04 €
TOTAUX	225 449,59 €	838 856,38 €	268 790,71 €	199 131,90 €	494 240,30 €	1 037 988,28 €
Résultats de clôture		179 634,55 €		62 408,02 €		242 042,57 €
TOTAUX CUMULES		613 406,79 €	- 69 658,81 €			543 747,98 €
Résultats définitifs		613 406,79 €	- 69 658,81 €			543 747,98 €

2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération N°2024-007

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M57a. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M57a de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à **613 406,79 €**. **L'excédent de l'exercice 2023 est de 179 634,55 €**.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **- 69 658,81 €** à la clôture de l'exercice 2023.

L'excédent de l'exercice 2023 est de 62 408,02 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de la somme de **543 747,98 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.**
- ✓ Affectation de la somme de **69 658,81 €** à la couverture d'autofinancement **en section d'investissement au compte 1068,**
- ✓ Affectation de la somme de **-69 658,81 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.**

Délibération N°2024-008

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thomas RICARD, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Claudine GRELLIER, Maire, cette dernière s'étant retirée, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	6 312,35 €			8 555,87 €	6 312,35 €	8 555,87 €
Opérations de l'exercice	24 034,68 €	39 387,63 €	16 542,37 €	16 013,43 €	40 577,05 €	55 401,06 €
TOTAUX	30 347,03 €	39 387,63 €	16 542,37 €	24 569,30 €	46 889,40 €	63 956,93 €
Résultats de clôture		15 352,95 €	528,94 €			14 824,01 €
TOTAUX CUMULES		9 040,60 €		8 026,93 €		17 067,53 €
Résultats définitifs		9 040,60 €		8 026,93 €		17 067,53 €

2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération N°2024-009

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 – PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire rappelle que la Commune applique la nouvelle comptabilité M57a. Le compte administratif ayant été voté ce jour, il convient, conformément à l'instruction M57a de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à **9 040,60 €**.
L'excédent de l'exercice 2023 est de 15 352,95 €.

La section d'investissement présente un résultat cumulé de **8 026,93 €** à la clôture de l'exercice 2023. **Le déficit de l'exercice 2023 est de 528,94 €.**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- ✓ Affectation de l'excédent de **9 040,60 € en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.**
- ✓ Affectation de l'excédent de **8 026,93 € en report à nouveau en section d'investissement au compte 001.**

Délibération N°2024-010

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022- LOTISSEMENT DE LA FONTAINE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thomas RICARD, 1^{er} adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Claudine GRELLIER, Maire, cette dernière s'étant retirée, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		22 861,41 €	63 107,37 €		63 107,37 €	22 861,41 €
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	63 107,37 €	22 861,41 €
Résultats de clôture					40 245,96 €	
TOTAUX CUMULES					40 245,96 €	
Résultats définitifs	0,00	0,00	0,00	0,00	40 245,96 €	0,00

2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération N°2024-011

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2024-012

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Madame le Maire présente le Budget Primitif principal communal, le budget annexe du Lotissement de la Fontaine et le budget Production Energies Renouvelables de l'exercice 2024 qui s'équilibrent ainsi :

Budget Principal :

Fonctionnement : 845 547,98 €
Investissement : 712 658,81 €

Budget Annexe – lotissement de la Fontaine :

Exploitation : 85 973.78 €
Investissement : 126.214,74 €

Budget Annexe – Production Energies Renouvelables :

Exploitation : 30 040.60 €
Investissement : 24.126.93 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ◆ d'adopter les budgets primitifs de l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessus,
- ◆ de donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Délibération N°2024-013

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2023 qui se déclinent comme suit :

- ◆ Foncier bâti.....29.36%
- ◆ Foncier non bâti.....43.82%
- ◆ TH RSLV9.62%

Plusieurs simulations sont proposées aux membres du conseil (pas d'augmentation, augmentation de 0,5%, 1%, 1,5% et 2%) et Madame le Maire indique que d'autres simulations peuvent être effectuées si les élus le souhaitent. Les différentes propositions sont soumises au vote à bulletin secret.

Elle indique que la taxe foncière sur les propriétés bâties doit intégrer depuis 2021 le taux départemental (18.88%).

Cette recette impôt foncier sur le bâti provenant du Département est déduite de la compensation versée par l'Etat pour l'ancienne recette taxe d'habitation.

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale et conformément à l'article 16 de la loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, pour les impositions établies depuis 2021, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est celui appliqué en 2019, soit 9,62%.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir voté à main levée, les résultats sont les suivants :

- ✓ 9 voix pour un maintien des taux pour les trois taxes,

Le Conseil Municipal décide donc :

- ◆ De maintenir les taux pour 2024 sur les trois taxes, à savoir :
 - ◆ Foncier bâti.....29.36%
 - ◆ Foncier non bâti.....43.82%
 - ◆ TH RSLV9.62%
- ◆ de donner pouvoir à Madame le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Délibération N°2024-014

PLAN DE FINANCEMENT CITY STADE

Le Conseil Municipal a pour projet la création d'un city stade sur le territoire communal. L'objectif est de pouvoir proposer à l'école, aux associations et aux usagers un équipement de proximité pour la pratique du sport. Cela permettra d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive. Cette installation viendra en complément de la table de ping-pong déjà installée au plan d'eau communal.

TRAVAUX		FINANCEMENT	
DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €	DESIGNATION DES PRESTATIONS	P.U. HT €
Installation city stade	37 375,00 €	subvention ANS (80%)	50 497,00 €
Aménagement city stade (terrassement, empierrement, revêtement)	25 746,25 €	Fonds propres Commune	12 624,25 €
MONTANT TOTAL HT	63 121,25 €	MONTANT TOTAL HT	63 121,25 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter la subvention auprès de l'agence nationale du sport.
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire afin de procéder à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h45

Le secrétaire de séance
Pascale DUJOUR



Le Maire
Claudine GRELLIER

